



Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) Rapport 2017-2021

Président : Juge Antonio Benjamin

1. Mission

Le mandat de la CMDE (2016-2020) identifie la mission suivante :

La mission de la Commission est d'assurer l'intégrité et de conserver la diversité de la nature par la promotion de concepts et d'instruments éthiques, juridiques et institutionnels favorisant la durabilité environnementale, sociale, culturelle et économique (ci-après, la « durabilité »), et de renforcer la capacité des gouvernements, de l'appareil judiciaire, des procureurs, des facultés de droit et autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre le droit de l'environnement.

2. Vision

Le mandat de la CMDE (2016-2020) définit la vision suivante :

La vision de la CMDE est celle d'une société juste qui valorise et préserve la nature, soutenue et maintenue par des lois efficaces, incluant des systèmes vitaux de gestion de l'environnement à tous les niveaux de gouvernance, y compris les communautés autochtones et locales, qui réaffirment la primauté du droit environnemental et œuvrent pour une durabilité écologique.

3. But

Le mandat de la CMDE (2016-2020) définit le but suivant :

Le but de la CMDE est d'influencer, encourager et aider les sociétés à travers le monde à utiliser le droit de l'environnement pour restaurer, conserver et soutenir la nature, et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable, grâce à :

- a. la promotion de législations locales, nationales, régionales et internationales, d'instruments administratifs et de normes coutumières fondés sur l'éthique environnementale et la durabilité écologique ;
- b. la réalisation de recherches visant à renforcer le droit de l'environnement, et le renforcement des capacités pour permettre aux gouvernements et aux parties prenantes de participer activement au débat international sur la gouvernance ;
- c. le soutien à la mise en œuvre de lois coordonnées par l'intermédiaire d'institutions respectant la primauté du droit en matière d'environnement et assurant le respect et l'application effectifs des lois ;
- d. la mise à disposition d'un forum mondial centralisé pour l'intégration du droit de l'environnement dans tous les aspects de la gouvernance ; et
- e. la création et promotion de partenariats visant à soutenir la mise en œuvre et le respect de la primauté du droit en matière d'environnement et l'expansion des réseaux professionnels et d'experts consacrés aux fondements juridiques de la durabilité écologique.

4. Objectifs

Le mandat de la CMDE (2016-2020) définit les objectifs suivants :

La CMDE poursuivra ses objectifs de concert avec le programme intégré d'activités adopté par le Congrès mondial de la nature dans le cadre du Programme de l'UICN 2017-2020, et en coopération avec les Membres de l'UICN et autres composantes de l'Union, par l'intermédiaire des membres de la Commission et de ses groupes de spécialistes, et en partenariat avec les entités internationales compétentes, en particulier le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), et autres organisations spécialisées dans le droit de l'environnement, facultés de droit, associations de juges et de procureurs en matière d'environnement, ainsi qu'instituts et écoles judiciaires, afin de :

- a. promouvoir la Déclaration mondiale de 2016 de l'UICN sur la primauté du droit environnemental et autres concepts, législations et instruments juridiques éthiques et innovants préservant la nature et les ressources naturelles pour atteindre la durabilité ;
- b. renforcer les connaissances et mettre en œuvre les capacités scientifiques, techniques et autres dans toutes les régions afin de permettre aux gouvernements de rédiger, de promulguer et de faire respecter la législation environnementale de manière efficace ;
- c. travailler en étroite collaboration avec les secrétariats des Conventions et accords pertinents protégeant et conservant la nature afin de soutenir la mise en œuvre et l'application de ces conventions et accords ;
- d. renforcer les capacités et sensibiliser les fonctionnaires publics, y compris les juges et procureurs, et les parties prenantes à tous les niveaux à l'application de la loi et des politiques, à l'amélioration de l'accès à l'information et à la justice, et à la facilitation de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement, afin de s'assurer que les ressources naturelles soient gérées de façon équitable et durable ;
- e. impliquer les Membres, les Comités nationaux et régionaux et les membres de la CMDE dans la création de réseaux de connaissances solides en droit de l'environnement ;
- f. collaborer avec chacune des autres Commissions de l'UICN ;
- g. collaborer avec les autres composantes de l'Union et le Secrétariat, en particulier le Centre de droit de l'environnement et l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, ainsi qu'avec des institutions partenaires, notamment le PNUE, l'Organisation des États américains (OEA), le Réseau international pour le respect et l'application des normes environnementales (INECE), l'Association internationale des juges, Globe International, le Forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement, la Banque asiatique de développement et l'UNITAR, afin de fournir une éducation, des informations et les connaissances nécessaires en droit et gouvernance pour parvenir à la durabilité écologique.

Priorités et réalisations

Le mandat de la CMDE (2016-2020) identifie dix priorités de programme. Ces priorités sont énumérées ci-dessous, suivies d'une description des réalisations correspondantes :

La CMDE mettra en œuvre ses objectifs par le biais de priorités programmatiques alignées sur le Programme de l'UICN 2017-2020. Les objectifs de la CMDE seront mis en œuvre de manière intégrée par le biais de son Plan stratégique 2017-2020, de ses membres experts, de son réseau de centres de droit de l'environnement partenaires, du Centre de droit de l'environnement de l'UICN, de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, des Comités et Bureaux régionaux et nationaux de l'Union et autres partenariats professionnels, ainsi qu'avec les institutions des Nations unies, conformément au statut d'observateur de l'Union. La CMDE abordera les priorités suivantes, sous réserve de disponibilité de

ressources financières et grâce aux contributions volontaires d'expertise de ses membres et partenaires, afin de :

- a. Renforcer les Groupes de spécialistes de la CMDE : la CMDE renforcera l'efficacité de ses Groupes de spécialistes en mettant particulièrement l'accent sur : a) les domaines juridiques prioritaires, notamment la perte de biodiversité, les changements climatiques, l'énergie et les biocarburants, la dégradation des zones côtières et marines, la conservation du patrimoine naturel et culturel, la désertification, la gestion des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, l'agriculture, les sols, l'eau douce et les zones humides, et l'exploitation minière, et b) des thèmes transversaux tels que l'éthique environnementale, les peuples autochtones, les aires protégées, la gouvernance polaire arctique et antarctique, le respect et l'application des lois environnementales, le pouvoir judiciaire et les institutions financières nationales et internationales, et tout autre question répondant aux demandes formulées par le Congrès mondial de la nature. Ces Groupes de spécialistes et thèmes contribuent **aux trois** domaines du Programme (Valoriser et conserver la nature, Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles, et Des solutions fondées sur la nature pour relever les enjeux de la société).

Réalisations

Au cours de la période quadriennale 2017–2020, la CMDE a soutenu dix groupes de spécialistes. Les [groupes de spécialistes de la CMDE](#) se concentrent sur une variété de questions environnementales identifiées dans le mandat de la Commission (2016–2020), y compris : (1) les [changements climatiques](#) ; (2) le [respect et l'application](#) ; (3) les [début de carrière](#) ; (4) [l'éthique](#) ; (5) les [forêts](#) ; (6) les [peuples autochtones et le droit de l'environnement](#) ; (7) les [océans, les côtes et les récifs coralliens](#) ; (8) la [paix, la sécurité et les conflits](#) ; (9) les [sols, la désertification et l'agriculture durable](#) ; et (10) [l'eau et les zones humides](#).

Les groupes de spécialistes de la CMDE ont dirigé un certain nombre d'initiatives de la Commission. En 2019 et 2020, les groupes de spécialistes de la CMDE ont contribué à la planification du 2^{ème} Congrès mondial du droit de l'environnement à Rio de Janeiro, Brésil (reporté à 2021; voir Priorité h – Réalisation i), et à la coordination des efforts en vue du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille, France.

En 2020, de nombreux présidents de groupes de spécialistes de la CMDE se sont portés volontaires pour aider à coordonner un webinaire pour la [série de webinar sur le droit et les politiques de l'environnement de la CMDE](#). Christina Voigt, présidente du Groupe de spécialistes des changements climatiques, a notamment organisé et animé le webinaire de la CMDE « [Les changements climatiques dans les tribunaux](#) » le 11 juin 2020, avec plus de 700 participants inscrits. En outre, le président du groupe de spécialistes de l'eau et des zones humides, Stefano Burchi, a organisé et animé le webinaire de la CMDE « [La Déclaration de Brasilia des juges sur la justice dans le domaine d'eau](#) » le 17 juillet 2020, qui a rassemblé plus de 300 participants inscrits, et au cours duquel une interprétation en espagnol était proposée.

Les groupes de spécialistes de la CMDE ont également participé à des initiatives mondiales dans le monde entier. Leurs réalisations, y compris les activités, événements, publications récentes et projets à venir, sont publiées sur les pages web des [groupes de spécialistes de la CMDE](#) et reprises dans les rapports de mise à jour semestriels.

- b. Promouvoir l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN : la CMDE encouragera et collaborera étroitement avec l'Académie, en tant que premier réseau mondial d'institutions universitaires, d'universités et de professeurs engagés dans la recherche et

l'enseignement du droit de l'environnement. Contribution principale aux domaines de programme 1 et 2.

Réalisations

La CMDE a collaboré étroitement avec l'[Académie de droit de l'environnement de l'UICN](#) au cours des quatre dernières années. Le président de l'Académie de l'UICN siège *d'office* au comité directeur de la CMDE, et le président de la CMDE est membre *d'office* du conseil d'administration de l'Académie. En règle générale, plus de 50 membres de la CMDE présentent chaque année des communications académiques et des sessions plénières lors des [colloques annuels](#) de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN.

En juillet 2018, la vice-présidente de la CMDE, Denise Antolini, a représenté la Commission lors du [16ème Colloque de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN](#), organisé par l'Université de Strathclyde à Glasgow, Écosse. Denise a participé à la réunion de deux jours du Conseil des gouverneurs de l'Académie, et des membres de la CMDE ont contribué au comité de recherche et aux comités d'enseignement de l'Académie en organisant des ateliers populaires d'une journée avant le Colloque. Un événement pour les membres de la CMDE a été organisé lors du Colloque et a impliqué plus de 80 membres actuels et potentiels de la Commission. En août 2019, Denise Antolini, vice-présidente de la CMDE, a de nouveau représenté la Commission lors du [17ème Colloque de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN](#) à Kuala Lumpur, Malaisie. La CMDE a organisé une réunion pour ses membres actuels et potentiels lors du deuxième jour du Colloque, soulignant le partenariat de longue date entre la CMDE et l'Académie. En juin 2021, le président de la CMDE, Antonio Benjamin, a représenté la Commission lors du premier colloque virtuel de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN. Pendant cinq jours, des universitaires de 40 pays ont fait plus de 220 présentations sur 65 panels organisés sur Zoom.

- c. Collaborer avec les Centres de droit de l'environnement : la CMDE continuera de reconnaître, promouvoir et collaborer avec les Centres et Instituts de droit de l'environnement et autres partenaires afin d'élaborer des programmes coordonnés d'information, de recherche, d'apprentissage et de renforcement des capacités sur les aspects juridiques de la biodiversité. Contribution principale au domaine de programme 2.

Réalisations

- i. Activités conjointes avec les Centres de droit de l'environnement

La CMDE entretient des partenariats de longue date avec les principaux centres de droit de l'environnement, notamment l'Institut du droit de l'environnement (ELI, selon ses sigles en anglais), la Sociedad Peruana de Derecho Ambiental (SPDA), le Centro México de Derecho Ambiental (CEMDA), PluriCourts, le Centro de Formacao Juridica e Judiciaria (CFJJ), l'Institut de droit économique et environnemental (IDEA), l'Association européenne de droit de l'environnement et Forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement.

La CMDE s'est associée à l'ELI pour plusieurs événements majeurs, dont le 1er Symposium mondial sur le pouvoir judiciaire et l'environnement : statuer sur notre avenir (voir Priorité f – Réalisation i) et le 2ème Symposium mondial sur le pouvoir judiciaire et la primauté du droit en matière d'environnement : statuer sur notre avenir (voir Priorité f – Réalisation i).

- d. Connaissances, renforcement des capacités et assistance technique : la CMDE collaborera avec toutes les composantes de l'Union, en particulier ses Membres, bureaux régionaux, Centre de droit de l'environnement, Académie de droit de l'environnement et autres partenaires, y compris le PNUE, les secrétariats de Conventions et l'INECE, afin d'élaborer des accords internationaux et des législations nationales, ainsi que des

programmes de mise en œuvre, en particulier dans les pays moins développés et les régions touchées par des conflits armés. Contribution principale aux domaines de programme 1 et 2.

Réalisations

i. Série de conférences de la CMDE

En 2018, la CMDE s'est associée au PNUE, à l'OEA et à l'Université catholique de Brasilia pour filmer dix-neuf conférences vidéo mettant en vedette des conférenciers de haut niveau du monde entier abordant des sujets critiques d'intérêt pour la communauté internationale du droit de l'environnement. Les conférences ont réuni des membres distingués de la CMDE et de l'Institut judiciaire mondial sur l'environnement (GJIE), notamment des juges, des professeurs de droit, des scientifiques, des professionnels du droit, des dirigeants en début de carrière, des procureurs et des représentants d'organisations internationales. Les conférences de la première série sont filmées en anglais, français et espagnol. Les conférences se sont avérées un outil clé pour continuer à impliquer les membres de la CMDE pendant la pandémie mondiale et aider la Commission à construire un héritage durable de conférences de grandes voix dans le domaine.

ii. Webinaires de la CMDE sur le droit et les politiques de l'environnement

En 2020 et 2021, la CMDE a organisé douze webinaires sur le droit et les politiques de l'environnement avec des experts en droit de l'environnement du monde entier. Les webinaires ont abordé le rôle du droit de l'environnement pour faire face à la crise sanitaire mondiale, les problèmes critiques du droit de l'environnement, notamment les changements climatiques, l'accès aux ressources en eau et la dégradation des océans, et les problèmes régionaux en Europe, en Afrique et dans les régions Asie-Pacifique. Les webinaires comprenaient tous une interprétation en français, espagnol et anglais. Plus de 4 000 personnes se sont inscrites pour participer à ces webinaires.

iii. Semaine de l'environnement de la CMDE de l'UICN

En juin 2021, la CMDE a organisé la Semaine de l'environnement de la CMDE-UICN, en collaboration avec des institutions universitaires et des organisations à but non lucratif. La Semaine de l'environnement de la CMDE-UICN consistait en une série de tables rondes quotidiennes avec des experts en droit de l'environnement du monde entier. Celles-ci ont abordé des questions environnementales urgentes, notamment les déclarations environnementales depuis la Conférence de Stockholm, le rôle du droit de l'environnement pour lutter contre les changements climatiques mondiaux, la protection de la biodiversité et des océans, et le soutien à l'application des lois environnementales. Les webinaires mettaient en vedette 30 conférenciers et modérateurs différents du monde entier représentant les secteurs judiciaire, universitaire, gouvernemental et à but non lucratif. Plus de 2 000 participants se sont inscrits à la Semaine de l'environnement de la CMDE-UICN.

iv. Articles de la CMDE

Les membres de la CMDE rédigent régulièrement des articles pour le site web de la Commission. Au cours de la période 2017-2021, la CMDE a publié 245 articles explorant les questions émergentes en droit de l'environnement, annonçant des publications et des décisions de justice, et couvrant des conférences et des colloques.

v. Pacte mondial pour l'environnement

En juillet 2017, la CMDE a aidé à lancer, avec ses partenaires, un cadre pour le projet de [Pacte mondial pour l'environnement](#) (Pacte), qui pourrait servir de base à un nouveau traité des Nations unies définissant les droits environnementaux fondamentaux. Le projet de Pacte synthétisait les principes fondamentaux et communs du droit de l'environnement, y compris la Déclaration de Stockholm de 1972, la Charte mondiale de la nature de 1982, la Déclaration de Rio de 1992, la Déclaration mondiale de l'UICN sur la primauté du droit en matière d'environnement de 2016 et autres instruments, afin de consolider et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le projet de Pacte énonce des principes obligeant les États et autres personnes morales à protéger l'environnement, à promouvoir le développement durable et l'équité entre les générations, et à garantir le droit d'accès à l'information et la justice en matière d'environnement. Des membres de la CMDE, de l'Institut judiciaire mondial pour l'environnement (GJIE, selon ses sigles en anglais) et de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN ont largement participé à l'élaboration du projet de document, préparé par un groupe de plus de 150 experts de 54 pays sur les cinq continents.

En mars 2018, la CMDE a accueilli deux colloques de haut niveau autour de cette initiative, dans le but de parvenir à un accord sur un Pacte mondial pour l'environnement aux Nations Unies. En mai 2018, la CMDE a convoqué une [réunion](#) d'experts de haut niveau en droit de l'environnement au bureau du PNUE, à New York, afin de discuter des prochaines étapes. En mai 2018, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a adopté la résolution 72/277 intitulée « [Vers un pacte mondial pour l'environnement](#) », créant un Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner un rapport technique et fondé sur des données probantes que le Secrétaire général préparerait. En décembre, en partenariat avec le Conseil international du droit de l'environnement (CIDE) et le Groupe international d'experts pour le Pacte, le CIDE et la CMDE ont publié une note d'experts sur le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulée : « Lacunes du droit international de l'environnement et des instruments relatifs à l'environnement : vers un pacte mondial pour l'environnement ».

En janvier 2019, le président de la CMDE, le juge Antonio Benjamin, a participé à la conférence « Vers un pacte mondial pour l'environnement » à Nairobi, Kenya. Lors de la conférence, le PNUE a présenté le [site web du Pacte mondial](#), destiné à soutenir le processus lancé par la [résolution 72/277 de l'Assemblée générale des Nations unies](#) visant à identifier les lacunes du droit international de l'environnement et à examiner les options possibles pour combler ces lacunes. En août 2019, l'[Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 73/333](#), qui saluait les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée, ainsi que son rapport, et approuvait toutes ses recommandations.

vi. Biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales

En septembre 2018, la présidente du Groupe de spécialistes de la CMDE sur les océans, les côtes et les récifs coralliens, Cymie Payne, et Nilufer Oral, membre du comité directeur de la CMDE, ont participé aux négociations d'un instrument international juridiquement contraignant [sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales](#) (BBNJ, selon leurs sigles en anglais) au siège de l'ONU à New York.

Des membres de la CMDE ont participé à plusieurs événements tout au long de l'année afin de soutenir les négociations sur la BBNJ. En janvier 2019, la professeure Cymie Payne a présenté « Évaluation de l'impact environnemental et Évaluation environnementale stratégique » lors de l'Atelier sur l'évaluation de l'impact environnemental dans le nouvel instrument BBNJ à New York. En mars 2019, Abbe Brown, membre de la CMDE, a co-organisé un événement parallèle lors du CIG2 du processus BBNJ : « Mare Geneticum et une approche écosystémique : pouvoir, ouverture et partage ».

En mars et août 2019, des membres du groupe de spécialistes de la CMDE sur les océans, les côtes et les récifs coralliens, y compris Cymie Payne, ont assisté aux deuxième et troisième sessions de la [Conférence intergouvernementale sur la BBNJ](#) au siège de l'ONU, à New York, dans le cadre de la délégation de l'UICN. Les membres de la CMDE sont intervenus sur les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, les déclarations d'impact environnemental, le règlement des différends et la conformité. Au cours des deux sessions, la professeure Payne a organisé des réunions de planification avec la CMDE, le Centre de droit de l'environnement de l'UICN (ELC, selon ses sigles en anglais) et les membres de l'ICEL participant à la conférence. Le groupe de spécialistes, en collaboration avec l'ELC, a également préparé un [commentaire juridique](#) sur le premier projet de texte, à l'intention des délégations aux négociations sur la BBNJ.

vii. Rapports régionaux et nationaux de la CMDE

Les membres de la CMDE publient des [rapports régionaux et nationaux](#) sur le site web de la Commission. L'analyse juridique contribue à l'élaboration, au maintien et à la mise en œuvre du droit de l'environnement. Au cours de la période 2017-2020, les membres de la CMDE ont produit six rapports nationaux et six rapports régionaux.

- e. Promouvoir une « bonne gouvernance » et la primauté du droit environnemental : la CMDE travaillera avec les Membres de l'UICN, les institutions des Nations unies, les gouvernements et autres parties prenantes afin d'encourager et de promouvoir une « bonne gouvernance » et des institutions respectant la primauté du droit environnemental. Contribution principale au domaine de programme 2.

Réalisations

i. Déclaration de 2016 de l'UICN sur la primauté du droit environnemental

La CMDE a continué de promouvoir la [Déclaration mondiale de l'UICN sur la primauté du droit en matière d'environnement](#) lors du 1er Congrès mondial du droit de l'environnement. La Déclaration souligne le rôle fondamental de la primauté du droit en matière d'environnement, en tant que fondement juridique pour la promotion de l'éthique environnementale et la réalisation de la justice environnementale, de l'intégrité écologique mondiale et d'un avenir durable pour tous aux niveaux local, national, infranational, régional et international. Elle décrit les fondements de la primauté du droit dans le domaine de l'environnement, 13 principes de fond généraux et nouveaux pour la promotion et la réalisation de la justice en matière d'environnement, et les moyens de mise en œuvre. Un appel est lancé aux États, aux gouvernements infranationaux, aux organisations d'intégration régionale et autres organisations internationales compétentes, aux législateurs, à la société civile et au secteur privé pour qu'ils contribuent à l'édification, au maintien et à la promotion de la primauté du droit en matière d'environnement sur la base des principes susmentionnés, dans le cadre de leur responsabilité partagée envers les générations présentes et futures.

ii. II Congrès interaméricain sur la primauté du droit en matière d'environnement

En septembre 2017, la CMDE a collaboré avec le Secrétariat général de l'Organisation des États américains (SG/OEA) et le PNUE pour accueillir le [IIe Congrès interaméricain sur la primauté du droit en matière d'environnement](#) à Santiago, Chili. Parmi les participants figuraient des juges, des législateurs, des politiciens, des représentants d'organismes internationaux et des ONG de toute la région. Ils ont discuté de questions clés pour contribuer plus avant à la réalisation des objectifs de la CMDE liés au développement progressif de cadres juridiques et institutionnels fondés sur les principes fondamentaux de la primauté du droit en matière d'environnement.

- f. Appui au système judiciaire : la CMDE continuera de travailler avec le système judiciaire et les institutions compétentes, tant internationales que nationales, y compris les instituts judiciaires et les associations de juges, pour créer un Institut mondial des cours et tribunaux de l'environnement visant à renforcer les capacités du système judiciaire afin d'assurer l'accès à la justice, de statuer efficacement sur les questions environnementales, et d'appliquer et de faire respecter le droit de l'environnement, ainsi que pour fournir des services de référence juridique et des banques de données d'information, y compris ECOLEX, le Portail judiciaire sur l'environnement et INFORMEA, et promouvoir le développement et l'étude de la jurisprudence en matière d'environnement. Contribution principale au domaine de programme 2.

Réalisations

i. Institut judiciaire mondial pour l'environnement

La CMDE continue de soutenir l'[Institut judiciaire mondial pour l'environnement](#) (GJIE, selon ses sigles en anglais). Le GJIE est composé de juges en exercice du monde entier, et dirigé par un conseil élu dirigeant et supervisant ses activités. Le GJIE cherche à développer et à mettre en œuvre des programmes et projets de renforcement des capacités judiciaires, d'assistance technique et d'éducation, à fournir des plateformes et des ressources en ligne pour l'échange et le partage des connaissances entre les juges, et à faciliter la coopération et les liens entre les juges et avec la communauté des parties prenantes impliquées dans le respect et l'application des lois environnementales.

En mai 2017, les membres fondateurs du GJIE se sont réunis à Brasilia, Brésil, pour formaliser le statut de constitution du GJIE et nommer un comité directeur intérimaire (CDI). En mars, la CMDE a accueilli la première réunion du CDI. En juillet, la CMDE et le GJIE ont collaboré avec la Cour populaire suprême et ClientEarth pour organiser un séminaire de formation d'une semaine à l'intention de plus de 300 juges de l'environnement à Beijing, en Chine. Plus tard dans le mois, le CDI a rencontré les dirigeants et le personnel du PNUE à Vienne, Autriche, pour planifier le Portail judiciaire du GJIE, un projet ambitieux visant à donner accès à la jurisprudence environnementale du monde entier, qui permettra d'accéder à des décisions de justice souvent difficiles à localiser. En août, le GJIE a participé au 2^{ème} Symposium régional sur l'écologisation du pouvoir judiciaire à Maputo, Mozambique.

En août 2018, la CMDE, le GJIE, le PNUE, l'OEA et l'Institut de droit de l'environnement (ELI) ont accueilli le 1^{er} Symposium mondial sur [le système judiciaire et l'environnement : statuer sur notre avenir](#), à Washington, DC. D'éminents juges de la Cour suprême de plusieurs États américains, des juristes internationaux de l'OEA et des États membres de l'ONU, ainsi que des universitaires, des scientifiques, des experts éminents, des ambassadeurs et des diplomates du monde entier se sont réunis pendant deux jours pour discuter de la justice environnementale et de la primauté du droit en matière d'environnement. Les actes ont été publiés par la CMDE.

En septembre 2018, le GJIE, le PNUE, Global Witness, le Ministère public fédéral et l'Institut de Développement et de Gestion brésiliens se sont associés pour lancer l'[Initiative pour les droits environnementaux](#), afin de protéger les droits des défenseurs de l'environnement.

En février 2020, la CMDE, le GJIE, le PNUE, l'ELI, le système judiciaire hawaïen et la Faculté de droit William S. Richardson de l'Université d'Hawaï'i à Mānoa ont accueilli le [2^e Symposium mondial sur le système judiciaire et la primauté du droit en matière d'environnement : statuer sur de notre avenir](#), à Honolulu, Hawaï'i. Parmi les participants figuraient des juges invités des États-Unis et du monde entier, ainsi que des universitaires, des avocats et d'éminents experts, pour débattre du rôle des juges dans l'interprétation et le développement de la primauté du droit en matière d'environnement. Des sessions de haut niveau de deux jours ont porté sur

les crises environnementales mondiales actuelles et futures et les préoccupations multidimensionnelles en matière de sécurité, notamment : (1) la biodiversité, les océans et la sécurité en eau ; (2) les nouveaux principes et tendances dans le domaine de la primauté du droit en matière d'environnement ; (3) les recours judiciaires en cas de vulnérabilité climatique ; et (4) le rôle du pouvoir judiciaire dans la promotion de la primauté du droit en matière d'environnement. Les actes sont en cours de publication par la CMDE.

ii. Colloque judiciaire régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

En mai 2017, la CMDE a organisé et accueilli, avec ses partenaires, le [Colloque judiciaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes : Constitutions, environnement et droits de l'Homme : pratique et mise en œuvre](#) au Sénat fédéral du Brésil à Brasilia. Avec neuf sessions présidées par des représentants du pouvoir législatif, le Colloque a réuni plus de 70 juges, universitaires et experts de 20 pays pour participer à des sessions interactives organisées dans le cadre des sessions officielles de la Commission de l'environnement et de la Commission permanente mixte du Sénat et de la Chambre des représentants sur les changements climatiques du Sénat fédéral du Brésil. Il s'agissait du deuxième volet d'une série de l'« Initiative pour les droits environnementaux », soutenue par le PNUD et sous la direction du Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement, visant à renforcer les capacités judiciaires en matière de constitutionnalisme environnemental, à identifier les lacunes et les opportunités, et à soutenir les juges dans le monde entier. Elle s'est également déroulée dans le cadre du Programme interaméricain de l'OEA sur le développement durable. Les actes du colloque sont en cours de publication par la CMDE.

iii. Symposium sur le rôle des tribunaux internationaux dans la protection de l'environnement

En octobre 2018, la CMDE a collaboré avec PluriCourts (le Centre d'excellence pour l'étude de la légitimité de la magistrature internationale de l'Université d'Oslo) et la Faculté de droit William S. Richardson de l'Université d'Hawaï'i à Mānoa, pour organiser un symposium international de deux jours dirigé par Christina Voigt sur le « Rôle des tribunaux internationaux dans la protection des biens communs environnementaux ». Au cours du symposium, les participants se sont interrogés sur le rôle des cours et tribunaux internationaux (CI) dans le traitement des questions liées aux biens communs environnementaux, et en particulier la sécurité du climat mondial.

g. Promouvoir les synergies programmatiques entre les AME : la CMDE travaillera avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement à une mise en œuvre plus cohérente, en particulier au niveau national, des gouvernements et des parties prenantes, et avec d'autres Conventions, accords et processus afin d'identifier et de promouvoir les synergies entre ceux-ci et la mission et Programme de l'UICN. Contribution principale au domaine de programme 2

Réalisations

i. Série de dialogues des Nations Unies sur les connaissances

En mai 2020, la CMDE s'est associée à l'ICEL, au gouvernement français, à la Wildlife Conservation Society (WCS) et au Centre mondial d'études juridiques environnementales de la Faculté de droit Elizabeth Haub pour organiser un « [Dialogue sur la coopération internationale pour prévenir la prochaine pandémie](#) » aux Nations Unies. La Série de dialogues des Nations Unies sur les connaissances réunit de multiples parties prenantes, y compris des représentants des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des organisations multilatérales et de financement et de la communauté scientifique, pour

informer et impliquer les diplomates et décideurs politiques sur les questions clés du développement durable.

- h. Renforcer les fondements juridiques des Conventions : la CMDE étudiera et entreprendra des efforts afin d'améliorer, de la manière la plus efficace possible, la mise en œuvre et l'élaboration d'accords multilatéraux sur l'environnement et de conventions relatives aux ressources naturelles, et fournira des services d'experts et de renforcement des capacités afin de renforcer les points focaux nationaux et les lois nationales de mise en œuvre, y compris, par exemple, des efforts visant à mettre en œuvre les engagements liés aux changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris. Contribution principale au domaine de programme 2.

Réalisations

- i. 2e Congrès mondial du droit de l'environnement

En 2019, en collaboration avec le PNUE, le GJIE, l'ICEL et des partenaires brésiliens, la CMDE a commencé à planifier de manière approfondie le [2e Congrès mondial du droit de l'environnement](#), qui devait initialement se tenir à Rio de Janeiro, Brésil, en mars 2020. En mars 2019, les membres du comité directeur de la CMDE se sont réunis pendant trois jours à Rio de Janeiro, Brésil, pour définir le programme du Congrès. Le Comité directeur de la CMDE a déterminé que l'accent mis sur l'avenir, en relation avec les objectifs de développement durable, constituerait un regard novateur vers la prochaine décennie, et au-delà, pour la discipline juridique.

Suite à la réunion du comité directeur, la CMDE a organisé plusieurs conférences régionales par Zoom, ouverts à tous les membres de la CMDE, afin d'examiner les pistes thématiques et solliciter des recommandations pour des panels spécifiques. En juillet 2019, la CMDE a lancé un appel mondial pour des résumés des membres de la CMDE et autres. Pendant de nombreux mois, la CMDE a confirmé la participation de dirigeants mondiaux, de juges, d'universitaires, de parlementaires et de plaideurs d'intérêt public en tant que conférenciers de haut niveau au Congrès et aux événements parallèles.

Au début du mois de mars 2020, après des mois de préparation et d'engagement avec les partenaires, le comité directeur et les groupes de spécialistes, les organisateurs du Congrès ont pris la décision de [reporter le Congrès](#) en réponse à l'évolution rapide des risques sanitaires mondiaux posés par la COVID-19 et aux complications croissantes concernant les voyages internationaux.

En mai 2021, le Comité directeur de la CMDE, compte tenu de la pandémie mondiale de COVID-19 en cours, a convenu de diviser le Congrès mondial en une série d'événements « hybrides », régionaux et convergents. Les événements régionaux examineront la question d'« *Une décennie cruciale pour le droit de l'environnement* », approfondissant ainsi les thèmes initiaux du deuxième Congrès mondial du droit de l'environnement. L'accent mis sur l'avenir, en relation avec les objectifs de développement durable, constitue un regard novateur vers la prochaine décennie, et au-delà, pour la discipline juridique. À la lumière des nouveaux défis mondiaux et de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, tous les congrès régionaux réaffirmeront, développeront et feront progresser la Déclaration mondiale de 2016 sur la primauté du droit en matière d'environnement, et prépareront le terrain pour la conception de ses lignes directrices de mise en œuvre.

En juillet 2021, la CMDE a collaboré avec ses partenaires pour accueillir trois congrès régionaux à la Cour suprême de justice du Mexique à Mexico, Mexique, au bureau régional de l'UICN pour l'Océanie à Suva, Fidji, et au Centre international Hassan II de formation environnementale à Rabat, Maroc. La CMDE envisage d'organiser trois événements

régionaux supplémentaires plus tard dans l'année, les dates et lieux exacts restant à déterminer (sous réserve de restrictions de voyage liées à la COVID-19).

- ii. 8e Forum mondial de l'eau et Conférence des juges et procureurs sur la justice dans le domaine de l'eau

En mars 2018, la CMDE a été l'organisateur principal d'un grand thème de programme axé sur la primauté du droit en matière d'environnement pour la conservation de l'eau douce lors du [8e Forum mondial de l'eau](#) à Brasilia, Brésil. Au cours de ce forum d'une semaine, plus de 10 000 personnes ont assisté à des centaines de programmes et d'événements interdisciplinaires. À l'invitation du Conseil mondial de l'eau, la CMDE a organisé un événement de trois jours : la [Conférence des juges et procureurs sur la justice dans le domaine de l'eau](#). Plus de cinquante juristes du monde entier ont apporté leur expertise juridique et technique pour relever les défis actuels et apporter des solutions juridiques innovantes aux problèmes liés à l'eau et à son utilisation. Avec le soutien du Conseil mondial de l'eau et autres partenaires, les événements de la CMDE ont rassemblé plus de 140 participants distingués de plus de 60 pays pour s'engager dans des discussions de haut niveau sur la gestion, l'utilisation et la protection des ressources en eau douce. La CMDE a également organisé et accueilli la toute première simulation de plaidoyer mondial sur le droit de l'eau avec des étudiants en droit et des facultés de droit de six pays différents, des juges du GJIE constituant la Cour internationale de justice.

La conférence a mis l'accent sur la mise en œuvre de l'[Objectif de développement durable 6](#), « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable », et de l'[Objectif de développement durable 16](#), « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». La Conférence des juges et procureurs comprenait plusieurs manifestations parallèles axées sur le lancement d'une autre initiative de la CMDE : l'Institut mondial des procureurs pour l'environnement, dirigé par la Procureur général du Brésil, Raquel Dodge.

- i. Étudier et promouvoir le développement conceptuel du droit de l'environnement : la CMDE étudiera l'application d'instruments et de principes juridiques et de gouvernance internationaux et nationaux nouveaux ou émergents, y compris le projet de Convention internationale sur l'environnement et le développement, la Charte de la Terre, la Déclaration mondiale sur la primauté du droit en matière d'environnement, le principe de non-régression et le principe de résilience. Contribution **aux trois** domaines de programme.

Réalisations

- i. Déclaration de Brasilia des juges sur la justice dans le domaine de l'eau

Après de nombreux mois de contributions de juges, d'universitaires et de partenaires, la [Conférence des juges et procureurs sur la justice dans le domaine de l'eau](#) de 2018 (voir Priorité h – Réalisation ii) a abouti à l'approbation de la [Déclaration de Brasilia des juges sur la justice dans le domaine de l'eau](#). La Déclaration de Brasilia énonce un ensemble de dix principes visant à familiariser les juges avec les dimensions et ramifications écosystémiques de leur fonction lorsqu'ils statuent sur des affaires civiles, pénales ou administratives. La Déclaration réaffirme les valeurs et principes énoncés dans la Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain (1972), la Charte mondiale de la nature (1982), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992), la Charte de la Terre (2002), les Principes de Johannesburg sur le rôle du droit et le développement durable adoptés lors du Symposium mondial des juges (2002), la Déclaration de Rio+20 sur la justice, la

gouvernance et le droit au service de la durabilité environnementale (2012), les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau (2015), les Principes d'Oslo sur les obligations mondiales face aux changements climatiques (2015), le projet de Pacte international relatif au droit de l'homme à l'environnement (2016), la Déclaration mondiale de l'UICN sur la primauté du droit en matière d'environnement (2016) et le Pacte mondial pour l'environnement (2017). La Déclaration a été citée dans de nombreux jugements de cours suprêmes du monde entier.

ii. Déclaration de 2016 de l'UICN sur la primauté du droit en matière d'environnement
Voir Priorité e – Réalisation i.

j. Objectifs de développement durable : la CMDE étudiera et entreprendra des efforts avec des partenaires clés afin de promouvoir la mise en œuvre et de renforcer les aspects juridiques des Objectifs de développement durable et du Programme 2030 pour le développement durable. Contribution **aux trois** domaines de programme.

Réalisations

i. Activités conjointes avec les centres de droit de l'environnement
Voir Priorité c – Réalisation i.

ii. 8e Forum mondial de l'eau et Conférence des juges et procureurs sur la justice dans le domaine de l'eau
Voir Priorité h – Réalisation ii.

5. Structure et gouvernance

La CMDE est dirigé par son président, le [Juge Antonio Benjamin](#), et son vice-président, le professeur [Nicholas Bryner](#) (2021). La professeure [Denise Antolini](#) a été vice-présidente de 2016 à 2020. La CMDE dispose d'un Comité directeur régissant les activités de la Commission. Conformément aux statuts de la CMDE, le Comité directeur est chargé de formuler les politiques, les procédures et les règles de la CMDE, et de déterminer tous les programmes de la Commission, dans les limites du mandat et des termes de référence établis par l'Assemblée générale de l'UICN.

Le [Comité directeur de la CMDE](#) est composé de huit membres (Denise Antolini, Claudia S. de Windt, Elizabeth Mrema, Ragnhild Noer, Nilufer Oral, Maria Goreti Muavesi, Christina Pak et Sapana Prshan Mala), de trois membres d'office (Sandrine Friedli Cela, Alejandro Iza et Rose-Liza Eisma-Osario) et de trois présidents émérites (Sheila Abed, Parvez Hassan et Nicholas Robinson).

Au moment de la rédaction du présent rapport, la CMDE comptait près de 1 500 membres, et ce nombre continue d'augmenter chaque mois. L'équilibre hommes-femmes est un objectif important en ce qui concerne les membres de la CMDE : 47% des membres de la Commission sont des femmes et 53% sont des hommes (voir la figure 1). Au cours des quatre dernières années, la CMDE s'est également efforcée d'augmenter le nombre de ses membres parmi les jeunes avocats spécialistes de l'environnement, et le nombre d'avocats de moins de 45 ans représente aujourd'hui plus de la moitié des membres de la Commission (voir la figure 2).

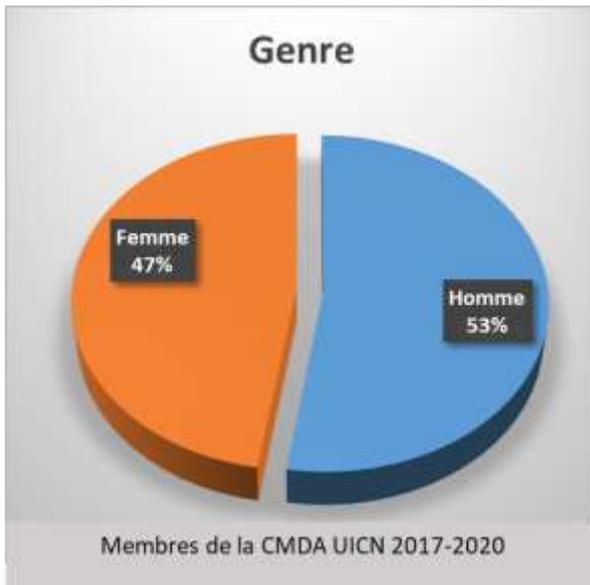


Figure 1. Répartition des membres de la CMDE par genre.

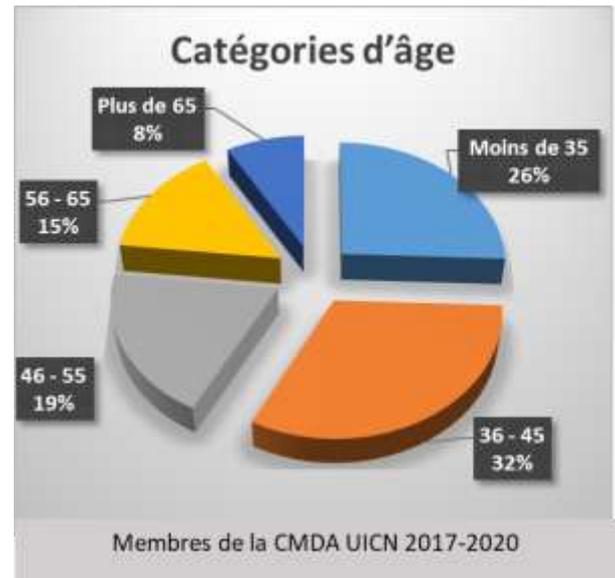


Figure 2. Répartition des membres de la CMDE par tranches d'âge.

La CMDE a également élargi sa [composition](#) pour inclure de nouveaux membres issus de régions du monde précédemment sous-représentées, en particulier l'Afrique et l'Asie (voir la Figure 3). Plus précisément, la CMDE a organisé des événements et a activement recruté des membres en Chine ([voir La Chine lance une formation judiciaire sans précédent en droit de l'environnement](#) et [La CMDE participe à la conférence annuelle mondiale de l'Eco Forum en Chine aux côtés du président Zhang de l'UICN](#)), au Népal (réunions avec le ministère népalais des Forêts et de l'Environnement et l'Académie judiciaire nationale du Népal), en Inde ([voir Le tribunal vert national indien considère l'échelle mondiale](#)), au Bhoutan ([voir Mission du président de la CMDE au Bhoutan](#)), aux Fidji ([voir Le droit de l'environnement en 2030 et au-delà : résoudre une crise mondiale complexe dans l'océan Pacifique](#)), au Mozambique ([Maputo accueille le 2e symposium régional sur l'écologisation des systèmes judiciaires en Afrique](#)), à Nairobi (voir Priorité d – Réalisation i), au Royaume-Uni ([Conférence annuelle du Forum des juges de l'UE pour l'environnement 2017 : changements climatiques et système judiciaire](#)) et au Vatican, entre autres. La CMDE compte actuellement des membres dans approximativement 130 pays.

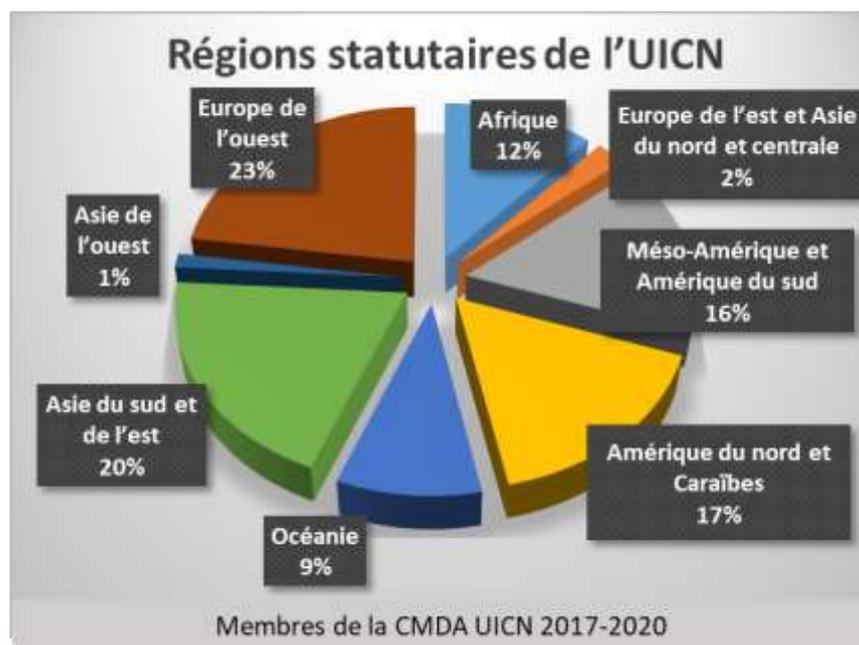


Figure 3. Répartition des membres de la CMDE par région statutaire de l'UICN.